

regard

sur le bois de châtaignier

Haut-Cabardès et Haut-Minervois

Guide de gestion des Taillis de Châtaignier



Charte Forestière de Territoire

Qu'est-ce qu'une Charte Forestière de Territoire ?

Le Haut-Cabardès et Haut-Minervois

Deux territoires engagés dans une Charte Forestière

La Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil d'aménagement créé par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 et dont l'objectif est de développer le lien entre le développement économique, social et culturel d'un territoire forestier. Dans son périmètre d'application, la Charte assure donc une garantie de reconnaissance de la forêt auprès des acteurs du développement qui s'engagent à l'intégrer à leurs politiques et actions locales. Elle doit avant tout, en association avec les professionnels de la filière, contribuer à appuyer et développer la filière bois.

Dans cet objectif, la CFT, en s'appuyant sur un état des lieux du territoire, prévoit un programme d'actions regroupant des opérations et des objectifs variés, l'amélioration des peuplements, la garantie de la mobilisation des bois, le développement d'une filière châtaigne, la structuration locale du bois énergie, la vie, la promotion et la communication des partenaires. Le programme est disponible au siège la Communauté de Communes du Haut-Cabardès ou sur www.coopcft.org.

UN ANIMATEUR...

L'animateur a pour mission de coordonner les actions de la Charte Forestière de Territoire et d'assurer les relations avec les acteurs locaux. Il peut se présenter comme un interlocuteur privilégié et un relais pour les propriétaires, les porteurs de projets, les élus, les organismes forestiers. Le suivi, la diffusion et la mise en œuvre des actions font partis intégrante de sa mission.

Suivez le guide...

Éditorial	page 3
Le Châtaignier: Du bois ou des fruits	page 4
Les maladies du Châtaignier	page 5
Un bois à tout faire	page 6
La fertilité c'est essentiel	page 8
Évaluer la fertilité de sa parcelle	page 10
À chaque fertilité son produit	page 12
Gérer pour mieux produire	page 14
À quoi sert la sylviculture ?	page 15
Gérer pour valoriser son patrimoine	page 16
Fiche de relevés de terrain	page 17
Pour aller voir sur terrain	page 18



La Communauté de Communes du Haut-Cabardès et la Communauté de Communes du Haut-Minervois conscientes de leurs ressources naturelles et forestières se sont engagées depuis 2006 dans une Charte Forestière de Territoire. Cette démarche doit permettre de poser une réflexion et des actions concrètes sur la forêt, composante essentielle de nos communes.

Pourquoi devons-nous nous intéresser à la forêt ?

Tout d'abord parce que le bois occupe près de 60 % des sols de nos communes ce qui en fait une ressource naturelle incontestable.

Parce que l'activité forestière génère des emplois locaux importants, de la mobilisation de la ressource jusqu'à sa transformation et sa valorisation.

Parce que la qualité des stations forestières de certaines zones mériterait une réflexion pour le devenir de certaines essences

Une filière bois dynamique est aussi la garantie d'entretien des paysages, des accès, de lutte contre les feux de forêt, de la création d'emplois.

Par l'augmentation régulière du prix des énergies fossiles, le bois sous forme d'énergie prend une place de plus en plus importante dans le domaine des combustibles, sous forme de bûches, de plaquettes, de granulés ce qui augmente la valeur de cette matière première qui est renouvelable mais pas infinie.

Pourquoi un Guide sur les Taillis de Châtaignier ?

Le Châtaignier, l'arbre à pain, utilisé pour de nombreux usages a toujours été l'essence charismatique de notre territoire. En lien avec l'habitat traditionnel des villages, une attention est particulièrement portée sur le Châtaignier sous forme de Taillis dit « Plaoussonds ». Utilisés auparavant pour la fabrication de douelles, de piquets, de tuteurs, les taillis sont actuellement peu exploités ou pourraient l'être d'une autre façon.

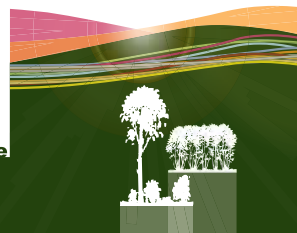
Le Châtaignier, par son importance dans l'histoire de l'homme, par sa rareté, par ses qualités physiques et esthétiques est aujourd'hui une essence très demandée et recherchée par les transformateurs dans toute l'Europe pour une utilisation dans la construction, charpentes, menuiserie, ébénisterie. Cependant, pour prétendre parvenir à des bois de qualité, une gestion dynamique de ces peuplements est nécessaire. L'arbre, pousse certes tout seul, mais l'action de l'homme peut l'aider à grandir et à améliorer sa qualité. Ce guide doit vous permettre d'évaluer simplement la qualité de votre bois, de juger de l'opportunité de l'entretenir, et d'y associer une gestion adaptée. Entretenir sa forêt, c'est à terme être récompensé de ses efforts, c'est entretenir les paysages de notre territoire, c'est contribuer à la dynamisation et à la vie de la filière bois locale.

Francis Bels,

Président de la Communauté de Communes du Haut-Cabardès

Jean-José Francisco,

Président de la Communauté de Communes du Haut-Minervois



Le Châtaignier: Du bois ou des fruits!

Le Châtaignier (*Castanea sativa*) est considéré comme l'arbre du pauvre: châtaignes, bois de chauffage, de construction, alimentation pour le bétail... Cet arbre possédait toutes les qualités pour s'adapter à la vie rurale d'autrefois. Ceci explique sa présence importante dans les moyennes montagnes du sud de la France.

Si traditionnellement les vergers de Châtaignier servaient à produire à la fois du bois et des fruits, actuellement les qualités des bois requises pour leur commercialisation nécessitent de séparer les objectifs de production.



Les vergers sont des espaces où les arbres sont très espacés, taillés, greffés et entretenus pour obtenir exclusivement une production de châtaignes. Le mode de gestion de ces vergers ne permet pas d'obtenir de bois de qualité.



Les taillis de Châtaignier, souvent issus de vergers abandonnés, sont des espaces où la production de bois de qualité est possible. La qualité des bois dépendra à la fois des conditions de milieu (climat, sol) et de la gestion (sylviculture) appliquée par le propriétaire.



Le terme de taillis signifie que sur chaque souche poussent plusieurs tiges. L'ensemble des tiges issues de la même souche est appelé cépée (ou broutes), et chaque tige nommée brin de taillis. Lorsque tous les brins d'une souche sont coupés, il pousse de nouvelles tiges, on parle alors de rejets de souche.





Sur le territoire de la Charte Forestière de territoire, les Taillis de Châtaignier couvrent environ 1 800 Hectares.

Les maladies du Châtaignier

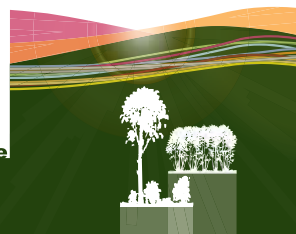


Dans la Montagne Noire, le chancre du Châtaignier (lié au champignon *Cryphonectria parasitica*) constitue actuellement la principale maladie de cette essence.

Ce champignon attaque les brins de taillis dès leur plus jeune âge et se développe sur l'arbre tout au long de sa vie. Le chancre altère la qualité des bois et réduit la longévité des arbres. Si pour produire du bois de chauffage l'attaque par le chancre pose peu de problème, il n'en va pas de même pour les taillis capables de produire du bois de qualité, dont il déprécie la valeur économique.

Au début des années 80, l'apparition du chancre dans la Montagne Noire a généré des dégâts importants.

Aujourd'hui, la colonisation du champignon par un virus diminue naturellement sa sévérité (hypovirulence). De plus, si les taillis sont situés sur des stations fertiles et qu'une sylviculture dynamique est menée, les attaques de chancre sont beaucoup moins importantes.



Un bois à tout faire...

Les qualités du Châtaignier

Historiquement, le Châtaignier était **utilisé pour ses propriétés chimiques**. En effet, ce bois riche en tanin était apprécié notamment pour la tonnellerie mais aussi pour le tannage des cuirs. Si ces utilisations ne sont plus fréquentes, cette propriété est toujours intéressante car elle confère au bois une durabilité certaine en extérieur permettant la fabrication de piquets de vigne, de mobilier d'extérieur...

Les qualités mécaniques de ce bois sont différentes en fonction de l'âge des arbres.

- Le bois des jeunes rejets est très souple, ce qui permet de l'utiliser en vannerie;
- Plus âgé, ce bois a une très bonne aptitude à la fente, utile pour fabriquer des piquets ou des bardeaux.

D'un point de vue **esthétique**, ses larges dessins sur dosse et sa couleur claire, font apprécier le Châtaignier en ébénisterie. Feuilles de plaquage et mobilier de luxe comptent parmi les utilisations les plus nobles de ce bois.



Le Châtaignier est un arbre sensible à la roulure. Il ne s'agit pas d'une maladie mais d'un défaut que le bois développe lorsque sa vitesse de croissance est lente ou lorsqu'il se situe sur des sols qui ne lui conviennent pas. Ce défaut se traduit en particulier par un décollement des cernes et n'est détectable qu'à l'abattage des bois. La roulure déprécie nettement la valeur commerciale des arbres.



Taillis de Châtaignier de 50 ans
sur zone peu fertile



Taillis de Châtaignier de 20 ans
sur zone fertile



Taillis de Châtaignier de 50 ans
sur zone fertile





En fonction de la qualité des bois et de l'âge des taillis, le Châtaignier est utilisé pour la fabrication de différents produits.



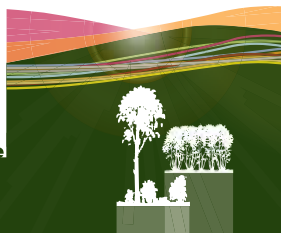
Pour les bois d'une circonférence inférieure à 70 cm :

- bois de trituration : extraits tanants, pâte à papier, panneaux de particules
- bois énergie : bois de chauffage et plaquettes forestières
- autres utilisations : tuteurs et piquets, clôtures treillagées, ganivelles, perches utilisées dans les parcs à huîtres...



Pour les bois d'une circonférence supérieure à 70 cm

- bois de sciage : palettes, parquets, lambris, chevrons, charpente et menuiserie
- bois de tranchage : placage, ébénisterie...



La fertilité, c'est essentiel !

Le Châtaignier est une essence exigeante, si l'on veut produire du bois de qualité. Il a besoin d'une alimentation en eau régulière qu'il ne trouve que dans des sols profonds, drainants et acides et dans un climat suffisamment arrosé (> 700 mm d'eau/an), évitant les trop fortes chaleurs estivales.

L'altitude renforce ou atténue les effets du froid et de la sécheresse. Ainsi dans le Haut-Cabardès et le Haut-Minervois, on estime que les taillis de Châtaignier intéressants pour la production de bois se situent entre 550 et 900 m d'altitude. En dessous de cette altitude, il faut au moins 65 cm de profondeur de sol pour produire du bois de qualité.

Les sols les plus adéquats se situent en bas de pente, sur des replats ou dans des fonds de vallon. Les zones de crête ou de forte pente présentent souvent des sols trop maigres pour le développement du Châtaignier.

Les conditions environnementales d'une parcelle forestière (climat, sol, végétation, exposition...) définissent **une station forestière**. Une station forestière est une étendue de terrain sur laquelle les conditions environnementales sont homogènes. Sur une station forestière donnée, chaque essence d'arbres pourra plus ou moins se développer, sera plus ou moins sensible aux maladies...



Besoin d'une alimentation en eau
d'au moins 700 mm/an



Ne supporte pas les sécheresses estivales
et prolongées



Altitude optimale entre 550 et 900 m d'altitude
Ne supporte pas les gelées tardives du printemps

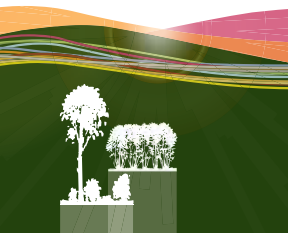


Sol acide et drainant obligatoire
Besoin d'au moins 65 cm de profondeur de sol



Privilégier les replats, bas de pente et fonds de vallon
Les hauts de versants et sols trop pentus sont à éviter

Conditions
environnementales
requis sur le
périmètre de la
Charte pour la
production de bois
de Châtaignier



Comme on l'a vu précédemment, la station forestière va permettre d'alimenter de manière plus ou moins complète les arbres qui se situent sur celle-ci. Plus la station sera fertile, plus les arbres pousseront, mais ce n'est pas le seul paramètre qui influence la croissance des arbres...

On définit la croissance des arbres par deux paramètres :

- ▶ la croissance en hauteur qui dépend de la fertilité de la station : au même âge, les arbres seront plus hauts sur une station fertile que sur une station pauvre ;
- ▶ la croissance en diamètre qui dépend de la densité des arbres : plus les arbres seront serrés les uns contre les autres, moins ils grossiront. La densité des arbres est, quant à elle, gérée par les interventions sylvicoles (voir page 15).

Avant de commencer à gérer ses bois, il est donc important de savoir si l'on se situe sur une bonne ou sur une mauvaise station, car même avec une sylviculture dynamique, on ne peut pas produire de bois de qualité sur des stations pauvres.



station pauvre
Hauteur : 12 mètres

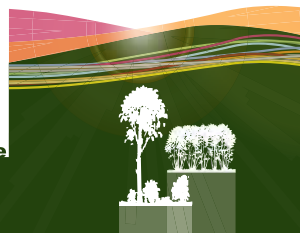
Deux taillis
de Châtaignier
de même âge



station fertile
Hauteur : 20 mètres



Ce n'est qu'après avoir estimé la potentialité de production de bois d'une parcelle, que l'on prévoira l'itinéraire sylvicole le plus adapté.



Évaluer la fertilité de sa parcelle...

mode d'emploi

La méthode décrite est réalisable par tout propriétaire forestier. Elle nécessite un décamètre et une tronçonneuse. Seul inconvénient, elle oblige à abattre quelques arbres. Pour réaliser des mesures non-destructives, faites appel à un technicien forestier du CRPF (voir coordonnées à la fin du guide).

- ▶ Réaliser au milieu de votre taillis deux placettes de mesure par hectare ou par peuplement, si celui-ci fait moins d'un hectare.
- ▶ Matérialiser chaque zone d'observation par un piquet ou un ruban de couleur.
- ▶ Chaque placette de mesure doit être réalisée sur un zone homogène : même pente, même densité d'arbre.
- ▶ À partir de ce centre, repérer visuellement un cercle de 10 mètres de rayon (au besoin utiliser un décamètre).
- ▶ À l'intérieur de ce cercle, repérer les 5 plus grosses tiges saines de Châtaignier. Ces 5 tiges doivent être sur des cépées différentes.
- ▶ Mesurer l'âge et la hauteur de ces 5 plus grosses tiges.



Comment mesurer l'âge d'un arbre ?

Abattre la tige repérée à ras du sol. Sur la souche ainsi découverte, compter le nombre de cernes (anneau sombre ou anneau clair). Ce nombre correspond à l'âge de l'arbre.

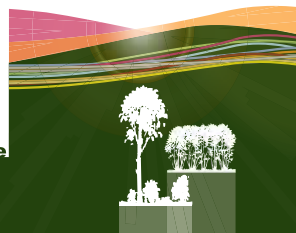
Si vous ne souhaitez pas abattre de tige, les techniciens forestiers du CRPF possèdent un appareil de mesure appelé tarière de Pressler. Contactez-les.



Comment mesurer la hauteur d'un arbre ?

Mesurer tout simplement la longueur de l'arbre que vous avez abattu. Utiliser un décamètre. Faites attention à bien mesurer depuis le trait de tronçonneuse jusqu'au bourgeon de la branche la plus haute de la cime.

Tout comme pour l'âge, vous pouvez contacter un technicien forestier du CRPF qui mesurera la hauteur sans avoir besoin d'abattre l'arbre.



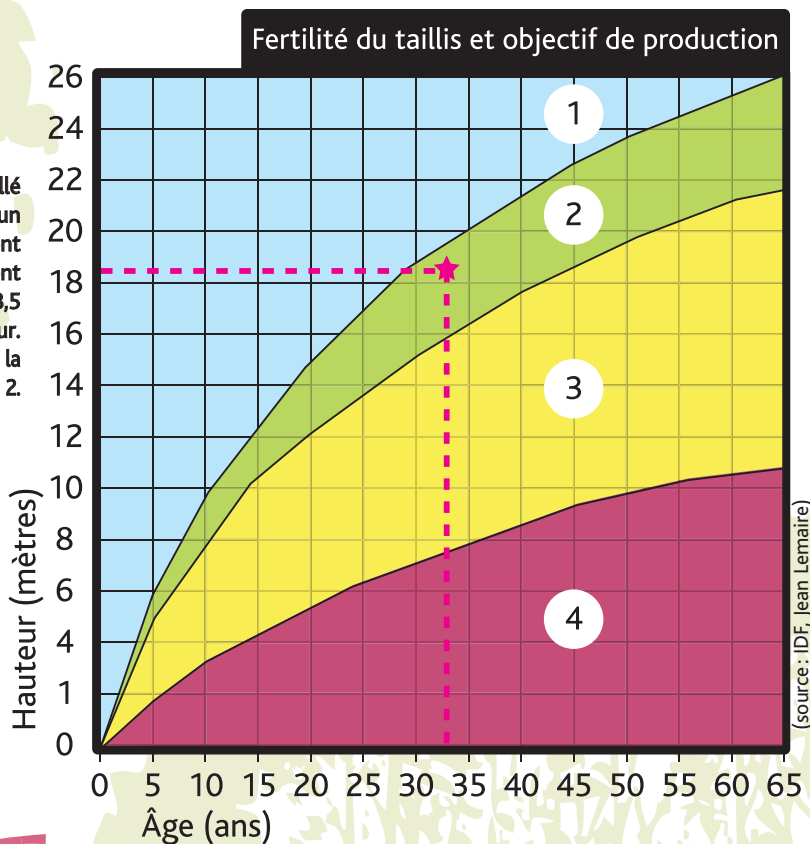
À chaque fertilité son produit...

petit calcul

Reporter l'âge moyen de votre placette de mesure sur l'axe horizontal, et la hauteur moyenne sur l'axe vertical.

Comme pour l'exemple représenté en pointillé rouge, repérer dans quelle classe de fertilité votre placette de mesure se situe.

L'exemple détaillé ci-contre représente un taillis de 33 ans dont les tiges mesurent en moyenne 18,5 mètres de hauteur. Il se situe donc dans la classe de fertilité n° 2.



À chaque classe de fertilité correspond un objectif de production et une sylviculture.

1 **Classe n° 1 : objectif « grumes et petites grumes ».** L'objectif est de produire des arbres dont la circonférence à maturité est supérieure à 120 cm (grume) ou comprise entre 90 et 120 cm (petite grume). Il s'agit des taillis les plus productifs qui permettent d'obtenir des bois de qualité destinés au tranchage ou au sciage (charpente, menuiserie). La sylviculture à appliquer à ce type de taillis est détaillée page 14.

2 **Classe n° 2 : objectif « bille ».** Ces taillis peuvent produire des arbres dont la circonférence à maturité est comprise entre 70 et 90 cm (bille). Ces peuplements permettent d'obtenir des bois d'une qualité suffisante pour les petits sciages (chevrons, parquet, menuiserie). La sylviculture à appliquer à ce type de taillis est détaillée page 14.

3 **Classe n° 3 : objectif « chauffage ».** Ces taillis ne sont pas suffisamment productifs pour obtenir des bois de qualité. Il suffit donc de les laisser vieillir jusqu'à 35 à 50 ans et de commercialiser la majorité des bois en bois de chauffage ou en piquets. Il est possible de commercialiser les plus belles tiges à destination de petits sciages économiquement plus intéressants.

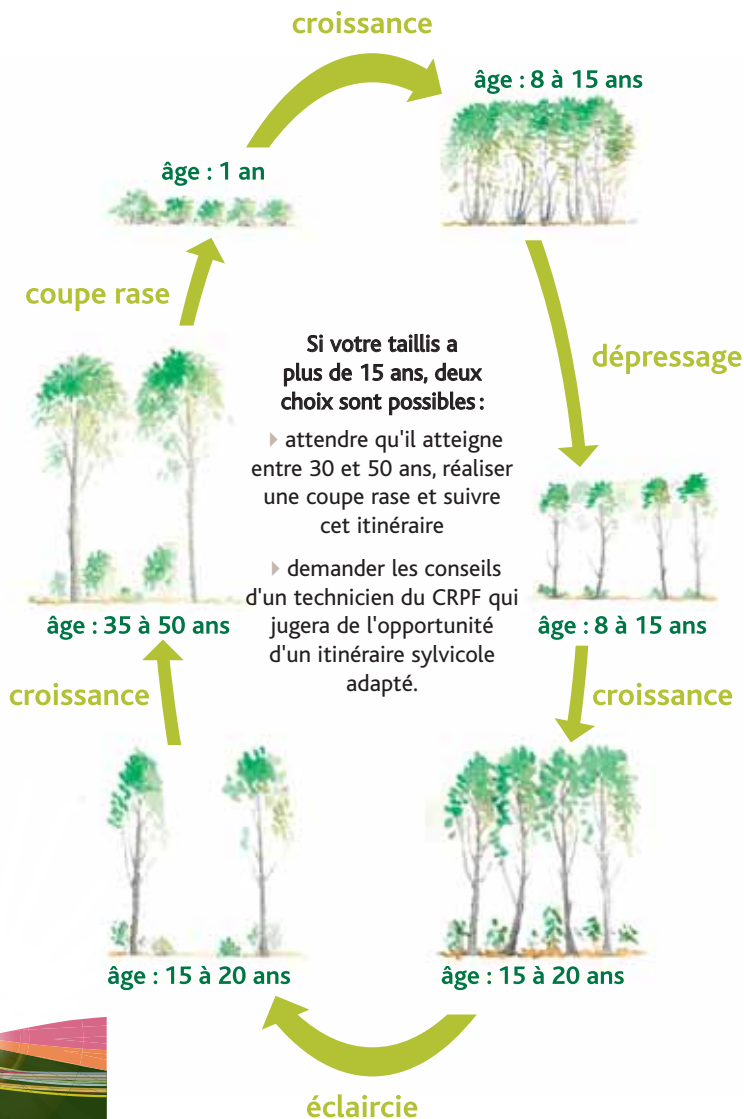
4 **Classe n° 4 : objectif « protection ».** Ces taillis sont situés la plupart du temps sur des sols peu épais et en pente. Les Châtaigniers se développent très peu et peuvent difficilement être commercialisés. On dit qu'ils sont en limite d'**aire de répartition**.

À noter que les sols de ces stations sont souvent très fragiles et sensibles à l'érosion. Il est donc conseillé de conserver l'état boisé afin de maintenir les sols.



Gérer pour mieux produire

Pour les taillis de moins de 15 ans dont l'objectif est la production de grumes, de petites grumes ou de billes (classe n° 1 et 2) : suivre l'itinéraire présenté ci-dessous.



À quoi sert la sylviculture ?

Comme on l'a vu précédemment, les arbres ont besoin d'espace pour grossir en diamètre. Un taillis dans lequel on laisse pousser les brins de Châtaignier naturellement aura une densité tellement forte que les arbres ne grossiront pas en diamètre. Afin de diminuer la densité naturelle, il faut pratiquer des éclaircies.

L'éclaircie est l'action d'exploiter certains arbres afin de laisser suffisamment d'espace pour permettre la croissance en diamètre des arbres conservés. On appelle ces arbres des baliveaux. Ils sont choisis sur différents critères :

- **dominance** : ce sont les arbres les plus hauts du taillis
- **rectitude** : il faut sélectionner les arbres les plus droits et les moins fourchus
- **santé** : il faut éviter de conserver des arbres atteints par du chancre virulent notamment dans les 6 premiers mètres du tronc.

Les éclaircies se font en général en période hivernale lorsque les arbres sont hors sève. Il faut vérifier que les feuilles soient tombées et que les bourgeons soient encore en dormance avant d'exploiter. Enfin soyez vigilant à ce que l'exploitation des bois ne blesse pas les baliveaux, ceci déprécierait leur valeur économique.

Plusieurs éclaircies avant l'exploitation définitive des bois peuvent être nécessaires pour maintenir une bonne croissance des arbres.

Pour les taillis des classes 1 et 2, il est nécessaire de réaliser 2 éclaircies :

Entre 8 et 15 ans. Cette éclaircie est appelée dépressage car les arbres exploités n'ont en général pas un diamètre suffisant pour être commercialisés.

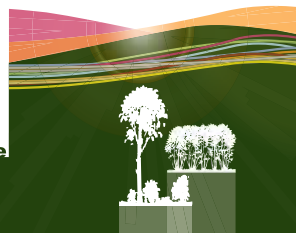
Ce dépressage est un investissement pour les propriétaires mais il est indispensable pour enrichir les sols en matière organique, permettre aux arbres de grossir et augmenter la qualité des bois conservés.

Note : Ce balivage peut être réalisé par le propriétaire lui-même. Il suffit de laisser en moyenne un brin par souche ou moins si les souches sont très serrées. Il faut choisir les tiges restantes sur les mêmes critères que les baliveaux.

Entre 15 et 20 ans. Cette éclaircie ne conserve que les arbres qui resteront jusqu'à la maturité du taillis. Il ne faut donc garder que les plus beaux baliveaux. Les bois exploités sont alors commercialisables :

- à destination de la papeterie et de la trituration pour les plus petits diamètres,
- à destination de petits sciages, pour les arbres les plus gros et les plus droits.

Entre 35 et 50 ans, le taillis de Châtaignier arrive à maturité. À cet âge, il est possible de réaliser une coupe rase. Les arbres ainsi exploités sont commercialisés. Les arbres rejettent de souche et le taillis repart sur un nouveau cycle.



Gérer pour valoriser son patrimoine

Les bénéfices de la sylviculture

La sylviculture sert en priorité à améliorer la qualité des bois arrivés à maturité. Même si elle nécessite des investissements, la gestion permet de mieux commercialiser ses bois et donc de mieux rentabiliser son taillis.

En effet sur deux taillis de même fertilité (classe 2), il est possible de comparer les revenus espérés avec et sans éclaircies.

Âge	Opération	Bénéfice en €/ha	
		Gestion sans éclaircie	Gestion avec éclaircie
10	Dépressage		- 800
17	Éclaircie		400
30	Coupe Rase	2700	5300
	Bénéfice net/ha	2700	4900

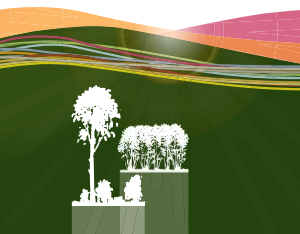
La gestion d'un taillis permet de quasiment doubler le bénéfice net issu de l'exploitation de bois.

source : Le Châtaignier, un arbre, un bois, IDF, C. Bourgeois et al. - 2004.

Recommandations relatives à la vente des bois

Avant de mettre une coupe en vente, il est important de bien évaluer le volume et la qualité des bois de votre taillis. Les estimations sont délicates et peuvent faire varier les offres du simple au double. Pour cela, il est important de faire appel à un technicien forestier du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) qui pourra vous conseiller et vous mettre en relation avec les personnes compétentes.

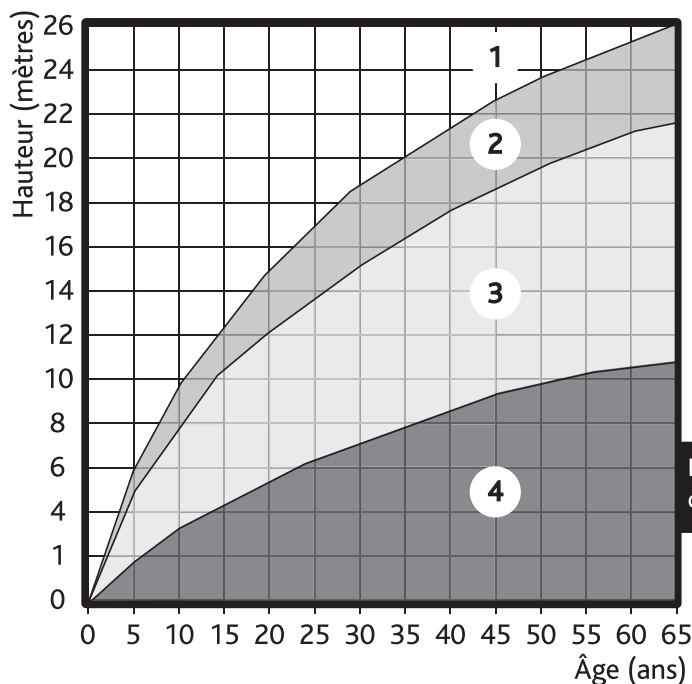
Les travaux et coupes de bois seront plus faciles à mettre en œuvre sur des surfaces importantes. Si la surface de votre parcelle est réduite (moins de 2 ha), il est conseillé de se regrouper avec les propriétaires voisins. Le chargé de mission de la Charte Forestière de Territoire est à votre disposition pour vous conseiller (coordonnées disponibles à la fin du guide).



- Sur une placette de mesure de 10 m de rayon, repérez les 5 plus grosses tiges.
- Notez les âges et les hauteurs des tiges choisies dans le tableau ci-dessous (pour la méthode voir page 10 et 11)

	Arbre 1	Arbre 2	Arbre 3	Arbre 4	Arbre 5	Moyenne
Âge						
Hauteur						

- Calculez l'âge moyen et la hauteur moyenne et notez-les dans le tableau
- Reportez ces deux mesures dans le graphique ci-dessous (pour la méthode voir page 12)



Fertilité du taillis et objectif de production

- Notez la classe de fertilité de votre taillis et reportez-vous à la page 13 pour connaître les potentialités de production de votre parcelle.

Pour aller voir sur le terrain

Description des placettes de référence de Saint-Julien (commune de Roquefère) automne 2007 - voir carte

Numéro Placette	Exposition	Pente	Âge dominant moyen	Hauteur dominante	Classe de fertilité Objectif de production
Roquefère 1	SE	25 %	23	17	Classe 1: petites billes
Roquefère 2	SE	25 %	14	13	Classe 1: petites billes
Roquefère 3	S	35 %	32	15	Classe 3: bois de chauffage

Note:

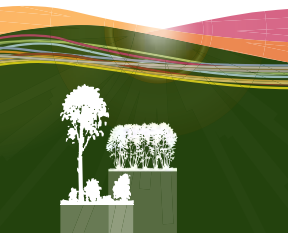
- ▶ Une éclaircie vient d'être réalisée sur la placette Roquefère 1. Vu son âge, une éclaircie en plein n'était pas envisageable. Un détourage a été réalisé, c'est-à-dire que seuls les arbres qui gênaient les baliveaux (cercles rouges) ont été exploités pour leur permettre de grossir.
- ▶ Comparer le détourage de Roquefère 1 au dépressage réalisé sur Roquefère 2. Cette placette était suffisamment jeune pour pouvoir appliquer l'itinéraire sylvicole détaillé dans le guide.
- ▶ Comparer la hauteur des arbres de Roquefère 3 à celle de Roquefère 1. Bien que la placette 3 soit plus âgée, sa hauteur est inférieure à celle de la placette 1: la fertilité du sol de Roquefère 3 est bien plus faible que celle de Roquefère 1.

Description des placettes de référence de Lanoux (commune de Cabrespine) automne 2007 - voir carte

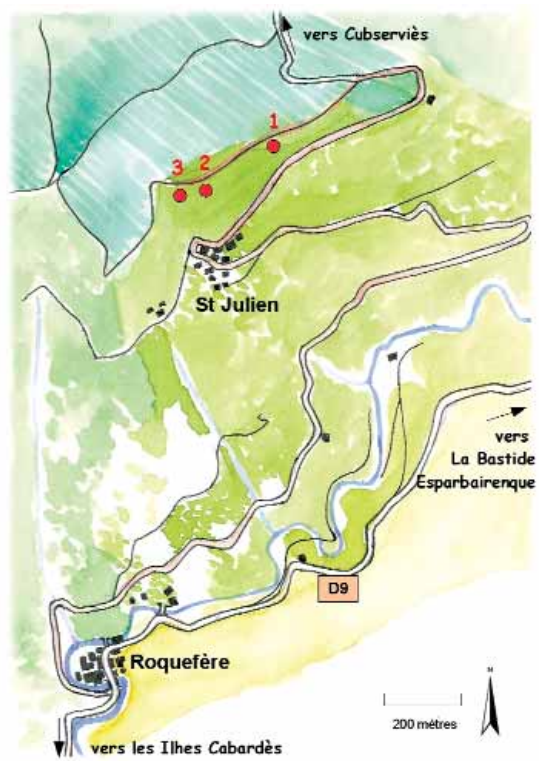
Numéro Placette	Exposition	Pente	Âge dominant moyen	Hauteur dominante	Classe de fertilité Objectif de production
Lanoux 1	SSE	25 %	26	19	Classe 1: petites billes
Lanoux 2	SSE	25 %	26	19	Classe 1: petites billes
Lanoux 3	ESE	35 %	26	14	Classe 3: bois de chauffage

Note:

- ▶ Un dépressage a été réalisé sur Lanoux 1, il y a une quinzaine d'années. Notez la rectitude des arbres ainsi que la dimension des diamètres.
- ▶ Comparez les diamètres entre Lanoux 1 et Lanoux 2. La deuxième placette n'a jamais été éclaircie. On note une plus forte proportion de chancre, une densité plus importante d'arbres et des diamètres plus faibles que sur Lanoux 1.
- ▶ Notez le diamètre et la hauteur des arbres de Lanoux 3 par rapport à Lanoux 1 et 2. Au même âge, les arbres sont beaucoup plus petits et les diamètres plus faibles: ceci traduit une fertilité plus faible pour Lanoux 3 que pour les deux autres placettes.



Données relatives à
chaque placette de
référence



Cartes de localisation
des placettes
de référence



Gérer, Entretenir et Exploiter sa forêt

Vous êtes propriétaire d'un Taillis de Châtaignier

1 j'évalue l'état de ma forêt

À travers ce guide, une évaluation de son bois peut être effectuée en suivant les instructions mentionnées.

2 je m'entoure de compétence

Je contacte l'animateur de la Charte Forestière ou les organismes publics compétents pour un premier conseil sans engagement financier.

Communauté de Communes du Haut-Cabardès

Route du Mas-Cabardès
11 380 Les Ilhes Cabardès
Animateur de la Charte Forestière de Territoire
Tél. 04 68 11 12 40 / Fax : 04 68 11 12 41
haut.cabardès@free.fr

Centre Régional de la Propriété Forestière

Z.A de Sautès à Trèbes
11 878 Carcassonne CEDEX 9
Tél. 04 68 47 64 25
Mobile : 06 80 44 88 77

Groupe de travail national châtaignier

Institut pour le Développement Forestier
Tél. 02 38 71 90 62
jean.lemaire@cnpff.fr

Pour tout renseignement juridique ou financier je contacte la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude

DDAF

3 Rue TRIVALLE - 11890 CARCASSONNE CEDEX 9
Tél. 04 68 71 76 29

3 Je contacte des professionnels de la gestion forestière

je contacte des organismes ou entreprises spécialisées dans le suivi de travaux forestiers ou la vente de bois (liste disponible au CRPF)

- ▶ Coopératives Forestières
- ▶ Experts forestiers

Informations :

Site internet pour les actualités liées à la forêt sur le territoire, documents en téléchargements... www.coopcft.org

